



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

MODIFICATION DE LA FICHE DE POSTE VAGUEMESTRE / ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE : UNE RÉORGANISATION IMPOSÉE !

La Direction a diffusé une note de service annonçant le futur remplacement de l'agent **Vaguemestre / Écoute téléphonique**.

Une nouvelle fois, cette réorganisation est engagée **sans concertation préalable avec les Organisations Syndicales en CSA**, alors qu'elle modifie en profondeur l'organisation du travail et les fiches de poste.

Ce que prévoit la Direction

- Fusion des missions **Vaguemestre** et **Écoute téléphonique** sur un même service.
- Fonctionnement basé sur **deux agents en auto-remplacement** durant les congés annuels, les formations, les absences ou toute autre indisponibilité.

Ce qui disparaît

Jusqu'à présent, l'**agent polyvalent 1** était, par logique, l'**agent formé pour assurer le remplacement du Vaguemestre et de l'Écoute téléphonique** pendant les périodes de congés.

Avec cette nouvelle organisation, ce dispositif disparaît totalement.

La question est simple :

Qui assurera réellement la continuité du service lorsque les deux agents seront indisponibles ou lorsque les absences se multiplieront ?

Une préparation insuffisante

La Direction indique que **les derniers agents intéressés peuvent déposer leur candidature jusqu'au 27 août**.

Ce calendrier laisse **très peu, voire aucune place à une formation sérieuse des futurs agents** avant leur prise de fonction.

Peut-on réellement demander à des agents d'assurer des missions aussi spécifiques sans un temps de formation suffisant ?

La qualité du service, la sécurité des procédures et les conditions de travail méritent mieux qu'une mise en place précipitée.

Nos revendications

Nous demandons :

- Aucune modification sans concertation en CSA avant toute modification des fiches de poste ;
- une étude d'impact sur l'organisation du travail ;
- le maintien d'un dispositif de remplacement fiable et opérationnel ;
- une formation complète et anticipée des futurs agents avant leur prise de fonction ;
- des garanties sur la continuité du service et les conditions de travail.

Les agents méritent mieux qu'une réorganisation décidée dans la précipitation.

Le dialogue social ne doit pas être une simple formalité, mais une véritable concertation au service des personnels et du bon fonctionnement de l'établissement.

Le bureau local SPS le MANS